

FSC.JOUR/706 21 November 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine

700° SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Mercredi 21 novembre 2012

Ouverture : 10 h 10 Clôture : 10 h 55

2. <u>Président</u>: Ambassadeur Z. Dabik

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité, souhaité la bienvenue à l'OSCE à la délégation du nouvel État participant qu'est la Mongolie. L'Ambassadeur d'Irlande, en sa qualité de Président du Conseil permanent, a souhaité à la Mongolie la bienvenue à l'OSCE.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) Questions relatives à l'adhésion de la Mongolie à l'OSCE en qualité d'État participant : Espagne (annexe 1)
- b) Exercice interarmées combiné « Flotex Silver 2012 », qui se déroule dans le nord de la Norvège du 19 au 28 novembre 2012 : Norvège (annexe 2)
- c) Informations relatives à la participation des femmes dans les forces armées russes : Fédération de Russie (annexe 3)
- d) Annonces de contributions financières à des projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles dans l'espace de l'OSCE: Suisse (annexe 4), Serbie (annexe 5), Bosnie–Herzégovine, Géorgie, Moldavie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes

légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

e) Annonce de contribution financière au projet relatif au mélange en Ukraine : États-Unis d'Amérique, Ukraine, Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercices d'entraînement militaire prévus en 2013* : Biélorussie (FSC.DEL/138/12 OSCE+)
- b) Projet de décision du Conseil ministériel relatif à l'avancement des travaux visant à instaurer une communauté de sécurité de l'OSCE dans le cadre du processus Helsinki+40 (CIO.GAL/123/12/Rev.2) : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Président
- c) Invitation à célébrer la Sainte-Lucie le 12 décembre 2012 à Vienne : Suède

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 novembre 2012 à 10 heures, Neuer Saal



FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 1

FRENCH

Original: SPANISH

700^e séance plénière

FSC Journal n° 706, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

Le Royaume d'Espagne tient à souhaiter la bienvenue à la République de Mongolie au Forum pour la coopération en matière de sécurité en sa qualité de nouvel État participant de l'OSCE et se félicite de la décision prise en temps voulu par les autorités mongoles et le Conseil ministériel, laquelle a permis l'adhésion de ce pays à l'issue de la procédure d'approbation tacite établie par la décision que le Conseil permanent a adoptée le 8 novembre.

Comme il est indiqué dans la déclaration interprétative prononcées par ma délégation lors de la séance du Conseil permanent et jointe à la Décision n° 1051, l'Espagne a suivi avec beaucoup d'intérêt le processus de décision qui a eu lieu et note les incidences, sur le plan de la transparence militaire, du fait, qu'à cette occasion, la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité, telle que définie à l'annexe I du Document de Vienne, ne s'étendra pas au territoire de la Mongolie.

L'Espagne accorde une grande importance au principe de réciprocité du point de vue de la transparence militaire, puisqu'il permet d'éviter que des relations déséquilibrées s'établissent dans lesquelles certains États s'acquittent de leurs obligations à l'égard d'autres États sans réciprocité de la part de ces derniers.

Ma délégation était donc initialement opposée à l'idée de ne pas adhérer strictement au principe de réciprocité s'agissant des modalités d'application des engagements énoncés dans le Document de Vienne. Nous avons néanmoins décidé, dans le cas présent, de ne pas ralentir le processus de décision nécessaire afin que la Mongolie puisse devenir le plus rapidement possible un nouvel État participant.

En prenant cette décision, nous avons tenu compte des caractéristiques géopolitiques de la Mongolie qui font de ce cas une exception et non une règle qui pourrait inciter d'autres États à suivre l'exemple de la Mongolie et à se porter candidats au statut d'États participants à l'OSCE. L'Espagne considère que ce cas ne doit pas servir de précédent à d'autres États candidats au statut d'État participant à l'OSCE.

Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

700^e séance plénière

FSC Journal nº 706, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Merci, Monsieur le Président.

La Norvège tient, elle aussi, à souhaiter la bienvenue à la Mongolie en tant que cinquante-septième État participant de l'OSCE.

Dans un esprit de confiance et de transparence, la Norvège souhaite communiquer au Forum pour la coopération en matière de sécurité des informations au sujet d'un exercice interarmées combiné qui a débuté dans le nord de la Norvège le lundi 19 novembre. Cet exercice est en-deçà des seuils convenus dans le Document de Vienne. Nommé Flotex Silver 2012, il se poursuivra jusqu'au 28 novembre.

L'exercice tactique sera placé sous la direction du commandant du Groupe spécial norvégien (NORTG) à bord de la frégate KNM Fridtjof Nansen.

Il s'agit d'un exercice maritime, avec l'appui d'unités des forces aériennes. Des unités du Danemark, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Norvège, nation hôte, y participeront, ainsi qu'une quinzaine environ de bâtiments de plus gros tonnage.

La zone de l'exercice recouvre les contés de Trons et de Nordland.

En parallèle à l'exercice Flotex, il est prévu d'effectuer un exercice des forces terrestres norvégiennes du niveau de la brigade appelé Rein II.

Le but de l'exercice est d'assurer une formation aux techniques de combat de base et de renforcer les capacités maritimes. En outre, il est prévu de mettre l'accent sur la coopération tactique conjointe dans les zones côtières.

Cette formation comportera des tirs réels au moyen des systèmes d'armes principaux des navires, l'intégration du nouveau missile de frappe navale (NSM), des formations au combat anti-sous-marins et adaptées à la mission pour le 1^{er} Groupe maritime permanent de l'OTAN en 2013, ainsi qu'une formation aux opérations de lutte contre la piraterie. Une formation à la coopération pratique avec les forces terrestres est également prévue durant cet exercice.

Au total, 4 000 militaires participeront à l'exercice au cours duquel il est prévu que des avions de combat, des avions de patrouille maritime et des avions AWACS effectueront 70 sorties. En parallèle, des avions suisses s'entraîneront dans la zone, mais cela ne fait cependant pas partie de l'exercice.

Monsieur le Président,

La Norvège est résolument attachée au principe de la confiance et de la transparence en Europe. Nous nous déclarerons toujours favorables à l'échange d'informations sur les activités militaires, mais nous devons également intégrer cet échange d'informations dans nos instruments politico-militaires, en particulier le Document de Vienne. Un pas important dans ce sens consisterait à abaisser les seuils de notification des activités militaires, afin que nos instruments pour les MDCS demeurent pertinents et utiles au XXI^e siècle.

Merci, Monsieur le Président.

Veuillez joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 3

FRENCH

Original: RUSSIAN

700^e séance plénière

FSC Journal n° 706, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, à titre de geste de bonne volonté, notre délégation souhaite fournir à nos distingués partenaires quelques informations concernant les femmes servant dans les forces armées de la Fédération de Russie.

En vertu de la Constitution de la Fédération de Russie, les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits et libertés et ont les mêmes possibilités de les exercer. Les femmes jouent un rôle actif dans la vie publique et politique du pays et elles sont représentées à tous les niveaux et dans tous les secteurs du gouvernement. À cet égard, le facteur décisif n'est pas l'appartenance d'une personne à tel ou tel sexe, mais ses qualités de gestionnaire.

Traditionnellement, les femmes ont aussi joué un rôle important dans la défense de la patrie, en particulier en temps de guerre. La figure de la combattante a une longue tradition historique en Russie. Dès l'an 626 apr. J.-C., les anciens chroniqueurs byzantins en attestaient : lors du siège de Constantinople, les Grecs ont trouvé des femmes en armure parmi les morts de l'ancienne Rus'. Le premier document traitant des femmes servant dans des unités de l'armée date de la Russie du temps de Pierre le Grand. Plus de 800 000 femmes ayant suivi une formation dans 23 qualifications militaires se sont enrôlées durant la grande guerre patriotique (1941–1945).

Aujourd'hui, les femmes en Russie ne sont pas soumises à la conscription militaire, mais elles ont le droit de s'engager sous contrat. Les caractéristiques particulières de la procédure régissant le service militaire des femmes sont déterminées par le fait que, outre les droits et les privilèges dont jouissent l'ensemble du personnel militaire, les femmes militaires bénéficient également de garanties sociales et d'indemnités prévues par les instruments législatifs relatifs à la protection de la famille, de la maternité et de l'enfance.

D'après la Direction principale du personnel du Ministère de la défense russe, au 1^{er} octobre 2012, le nombre de femmes officiers occupant des postes militaires ou qui étaient placées sous le commandement d'officiers commandants (de supérieurs) s'élevait à 2 702, dont :

- 11 lieutenants débutants ;
- 177 lieutenants;
- 559 lieutenants confirmés;
- 719 capitaines;
- 766 majors;
- 451 lieutenants-colonels;
- 18 colonels; et
- 1 officier de plus haut rang.

À cette même date, 10 470 femmes accomplissaient leur service contractuel dans les forces armées en tant qu'adjudants et premiers-maîtres et 22 048 comme soldats, matelots, sergents et quartiers-maîtres.

On comptait donc, à la date en question, 35 220 femmes au total dans les forces armées de la Fédération de Russie, ce qui est environ trois fois moins qu'il y cinq ou dix ans (lié à la réduction générale des effectifs des forces armées), mais demeure très élevé par rapport à l'Europe. Si l'on s'en réfère à la liste des postes pouvant être occupés par des femmes dans les forces armées de la Fédération de Russie, on constate que, sur les plus de 2 000 nominations permanentes, 169 postes (soit 8,4 %) y sont accessibles aux femmes. La principale raison de l'augmentation des possibilités d'intégration volontaire des femmes dans les forces armées tient à l'intellectualisation de toutes les sphères de l'activité militaire compte tenu de leur modernisation et de la multiplication du matériel technique. L'expérience montre que la présence de femmes a une influence favorable sur les relations au sein de la corporation militaire et y favorise souvent l'activité sociale et professionnelle.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

700^e séance plénière

FSC Journal nº 706, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président, Excellences, Chers collègues,

La Suisse considère les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) comme des moyens importants de réduire les risques émanant des munitions dégradées, de prévenir les explosions fortuites, ainsi que de contribuer à la lutte contre le commerce illicite et l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre. Ces projets constituent des moyens appropriés d'instaurer et de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE et, par là même, de faciliter la mise en place du cadre nécessaire au développement et à la prospérité économiques, là où cela s'impose d'urgence. Soucieuse de contribuer à relever les défis actuels, la Suisse a investi, ces dernières années, dans un certain nombre de projets. C'est avec grand plaisir que je peux annoncer aujourd'hui quatre nouvelles promesses de contributions à l'appui des projets d'assistance suivants :

- 1. 200 000 francs suisses (CHF) en Bosnie-Herzégovine pour des projets de remise en état de l'infrastructure destinés à améliorer la sûreté et la sécurité physique des sites de stockage d'ALPC et de munitions conventionnelles ;
- 2. 100 000 francs suisses (CHF) en Serbie, dont 25 000 francs suisses (CHF) seront consacrés aux systèmes de détection d'intrusion, et 75 000 francs suisses (CHF) à la destruction des stocks excédentaires de munitions au phosphore blanc et au napalm ;
- 3. 40 000 francs suisses (CHF) en Moldavie, dans le cadre du projet de renforcement des capacités en matière de sécurité physique et de gestion des stocks, au titre de la formation relative à la gestion et à la sécurité des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles ;
- 4. 55 000 euros en Géorgie pour la démilitarisation de bombes aériennes à sous-munitions.

Ces dernières années, bon nombre d'États participants ont été touchés par la crise économique mondiale. Cette crise a exercé de fortes pressions sur les contributions financières aux organisations et aux initiatives internationales. À cet égard, ces promesses de

FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 4

contributions sont régulièrement remises en question par les parlements et font l'objet d'un examen minutieux. Professionnalisme et efficacité sont donc de la plus grande importance dans l'exécution des projets. Par ailleurs, il importerait également, selon nous, que le FCS soit en mesure de traiter de questions liées aux projets relatifs aux ALPC et aux SMC. Le but de telles discussions serait de faciliter les procédures pour la fourniture d'une assistance en vertu du mécanisme relatif aux ALPC et aux SMC.



FSC.JOUR/706 21 November 2012 Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

700^e séance plénière

FSC Journal nº 706, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Merci, Monsieur le Président.

Nous tenons à souhaiter aux représentants de la délégation de la Mongolie auprès du FCS un accueil chaleureux en leur qualité de représentants d'un nouvel État participant de l'OSCE.

Au nom de la République de Serbie, je voudrais exprimer ma gratitude à la Suisse pour la précieuse contribution qu'elle entend apporter à la mise en œuvre pratique du Programme OSCE-PNUD de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) en République de Serbie.

La Suisse, pour la deuxième fois cette année, ainsi que l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Norvège, la République tchèque et la Turquie, ont déjà contribué à ce projet de démilitarisation qui est, pour nous, des plus importants.

Ce projet en est au stade de l'achèvement du premier volet de la Composante 1, élimination de la poudre de napalm, pour laquelle l'échéance a été fixée à fin février 2013, et du début du deuxième volet de la Composante 1, démilitarisation des munitions au phosphore blanc.

Je saisis cette occasion pour remercier le Centre de prévention des conflits, la Section d'appui au FCS et le lieutenant-colonel László Szatmári, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles, pour leur travail infatigable dans le cadre du Programme de GSMC.

La République de Serbie se réjouit à la perspective d'une coopération étroite avec tous les partenaires participant à la mise en œuvre du projet.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.